

A1 : Minutes de rencontrer pour la préparation

Procès Verbal de Réunion

Pour

L'étude sur la Cartographie de Base

en

République du Mali

entre

La Direction Nationale de la Cartographie

et de la Topographie,

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

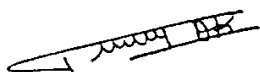
et

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Bamako, le 29 octobre 1997

**P/Le Directeur National de la Cartographie
et de la Topographie P.I
Le Directeur Adjoint**

**Le Chef de la Mission Préliminaire
de l'Agence Japonaise de
Coopération Internationale**



Diakalia OUATTARA



Kenji CHUJO

La Mission Préliminaire Japonaise (dénommée l'Equipe), organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (dénommée la JICA) et conduite par Monsieur Kenji Chujo, Chef de Division de la Carte de Base Nationale de l'Institut Géographique National du Ministère de la Construction du Japon, a séjourné en République du Mali du 21 au 30 Octobre 1997 dans le cadre de l'étude sur la Cartographie de Base en République du Mali (dénommé l'Etude).

L'Equipe a tenu une série de discussions avec les responsables de la Direction Nationale de la Cartographie et la Topographie, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (dénommée DNCT) et d'autres organismes concernés. La liste des participants est donnée à l'Annexe 1.

Au cours des discussions, les deux parties ont convenu des points suivants :

1. L'Equipe et le Gouvernement malien ont convenu que la Direction Nationale de la Cartographie et de la Topographie soit l'Homologue dans l'Etude.

2. La DNCT a exprimé le besoin de l'étude sur la Cartographie de Base à 1/50.000e pour les plans régionaux de développement et l'exécution des projets d'infrastructures dans le Cercle de Kita et ses environs. L'Equipe a compris les besoins exprimés.

3. L'Equipe et la DNCT ont convenu de l'échelle qui est 1/50.000e pour la carte de base et l'Etude doit concerner le Cercle de Kita et ses environs, comme indiqué à l'Annexe 2 (approximativement 30.000Km²).

Il a été convenu que la superficie de la zone sera examinée avec précision au Japon et sera décidée avec exactitude au cours d'une rencontre avec la Mission préparatoire.

4. L'Equipe a proposé l'établissement de cette carte de la manière suivante :

4-1. Les données topographiques seront nouvellement obtenues à partir des images satellitaires et des photos aériennes à 1/50.000e.

4-2. Les données topographiques de la carte seront compilées sur la carte numérisée en utilisant le système de cartographie assistée par ordinateur.

La DNCT a expliqué l'importance de la précision altimétrique parceque les cartes doivent servir de document de base pour l'étude des routes et des systèmes d'irrigation. L'Equipe a compris cette opinion et a proposé d'exécuter des points de contrôle altimétriques nécessaires à la sécurisation de la précision altimétrique de la carte. La DNCT a approuvé cette proposition.

5. L'Equipe a demandé que les informations nécessaires pour la compilation des cartes, tels que : noms des localités, limites administratives et limites inter-Etat soient fournies par la DNCT. La DNCT a accepté cette requête.

6. Au cours de l'exécution du projet, le transfert de technologie nécessaire aux homologues maliens sera assurée par des ingénieurs japonais.

La DNCT a promis d'offrir cinq (5) ingénieurs et cinq (5) techniciens comme homologues dont les frais seront à la charge de la partie malienne.

7. La DNCT a sollicité que la formation du personnel concerné par l'Etude soit faite au Japon et l'Equipe a promis de transmettre la requête à la Direction de la JICA.

De7

H

8. La DNCT a sollicité que les instruments et équipements, les données et informations utilisées et obtenues dans l'exécution du projet lui soient délivrés à la fin du projet. L'Equipe a promis de transmettre la requête à la Direction de la JICA.

9. L'Equipe a souhaité que les cartes obtenues du projet soient mises à la disposition du public, cela a été accepté par la DNCT.

10. L'Equipe a expliqué le principe de prise en charge par la partie malienne pour l'Etude. La DNCT a promis de prendre contact avec les organismes concernés du Ministère des Finances et de celui des Affaires Etrangères pour cette prise en charge avant l'arrivée de la Mission préparatoire, conformément aux clauses de référence de l'Etude de Développement de la Coopération Technique entre les Gouvernements du Japon et du Mali.

11. Le Procès Verbal a été rédigé en anglais et en français , en cas de contradiction, la version anglaise fera foi.

f 27

11

ANNEXE 1-1

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES PAR
LA DELEGATION JAPONAISE

Ali SANKARE	Chef de Cabinet de l'Urbanisme et de l'Habitat
Gaoussou DIARRA	Conseiller Technique au MUH
Mamadi TRAORE	Directeur National de la Coopération Internationale
Moussa KOUYATE	Responsable de la coopération Mali-Japon
Issa COULIBALY	Directeur National de la Cartographie et de la Topographie
Diakalia OUATTARA	Directeur Adjoint de la Cartographie et de la Topographie
Aliou COULIBALY	Chef de la Division des Infrastructures de Base à la DNCT
Mamadou CAMARA	Ingénieur Topographe
Modibo CAMARA	Ingénieur Tographe
Yala SIDIBE	Technicien
Bakary DIARRA	Technicien
Amadou SINGARE	Technicien

Bamako, le 27 Octobre 1997

27

#

LISTE DES PARTICIPANTS

Partie Japonaise

Kenji CHUJO	Chef de mission
Masanori SUGIYAMA	Membre
Tomoyuki KOSAWA	Membre
Seiichi TANIOKA	Membre
Hiroshi MAGOME	Membre
Rikizo MIYASAKA	Membre
Masao MATSUBARA	Membre

Doj

#

MALI

PUBLICATION
CARTE AU 1 : 50 000

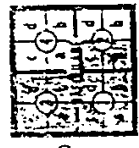
Situation au
1^{er} Décembre 1979

feuille publiée	□	en cours ou prévue	▨
	□		▨
	▨		▨

Edition définitive en couleurs

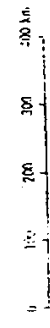
Scale 1 : 50 000

Feuilles livrées, non éditées (des reproductions des
stéréominutes peuvent être fournies sur demande)

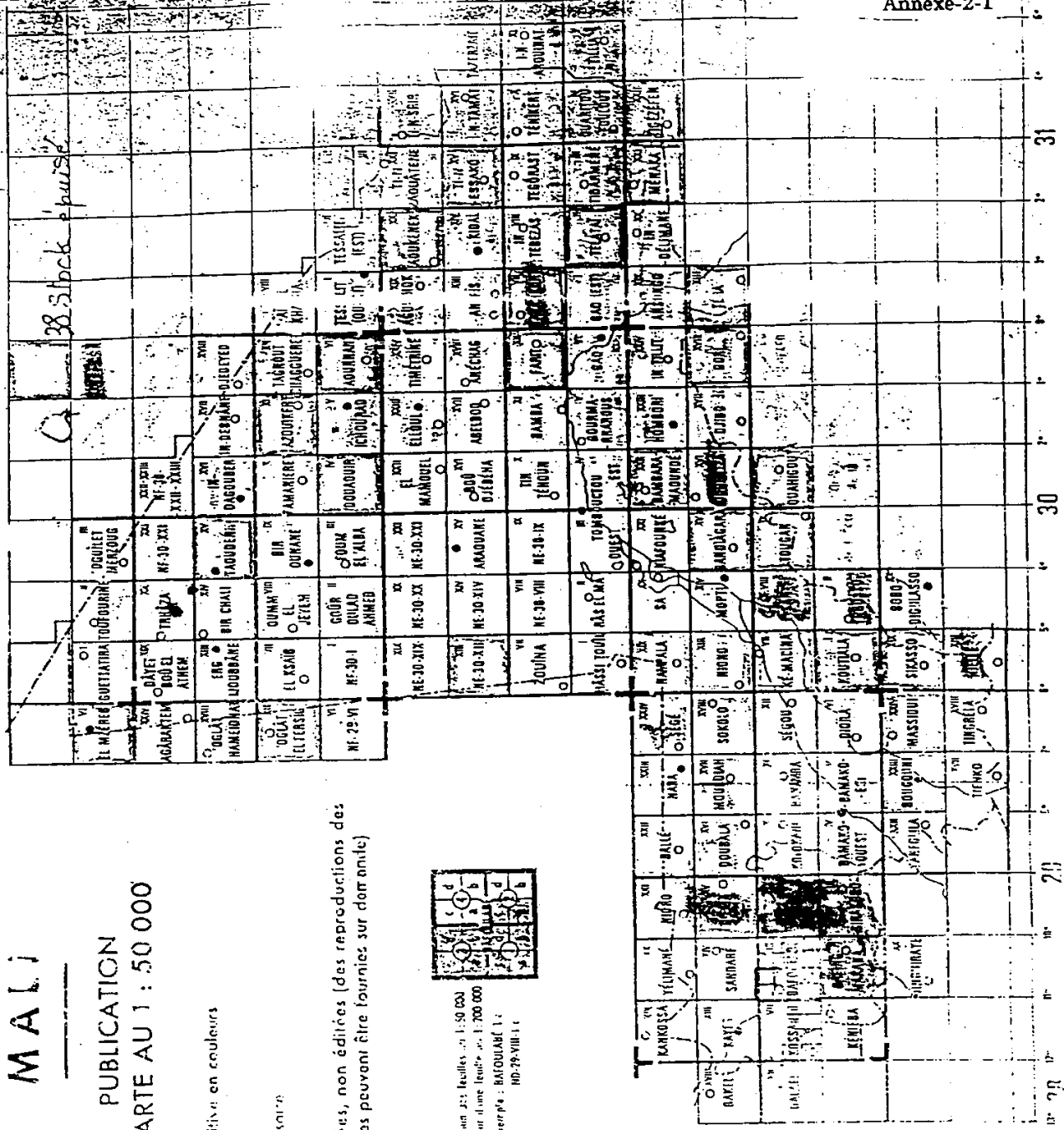


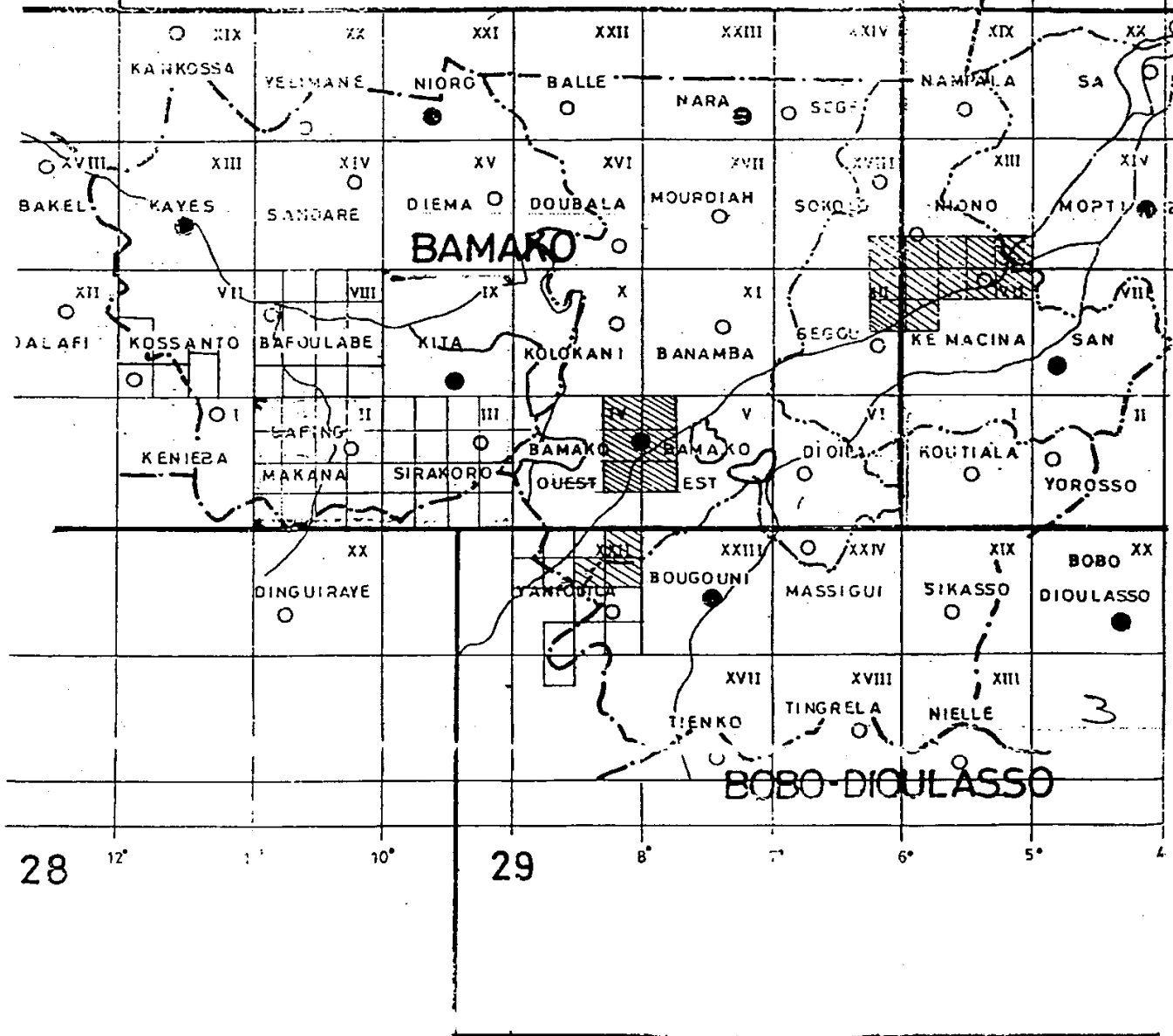
Publication des feuilles au 1:50 000
A l'échelle de 1:200 000
Échelle : BAFOUABÉ 1:2
ND-29-VIII-1-1

Tous renseignements complémentaires
adresser à la Direction Nationale
de Topographie et de Topographe
C/O Bamako



Bureau de vente des
cartes par correspondance
107, rue La Boétie
75008 Paris
Tél : 773.06.57





27

24

ETENDUE DES TRAVAUX

sur

La Carte de Base de la République du Mali

dans

La zone de Kita

Convenu entre :

- La Direction Nationale de la Cartographie et de la
Topographie du Ministère de l'Urbanisme et de
l'Habitat

et

- L'Agence Japonaise de la Coopération Internationale.

Bamako, le 03 Février 1998

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Agence Japonaise de Coopération
Internationale

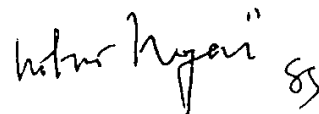
La Direction Nationale de la Cartographie
et de la Topographie

Le Chef de Mission préparatoire

Le Directeur National



Issa COULIBALY



Nobuo NAGAI

I) Introduction

En réponse à la requête du Gouvernement de la République du Mali, le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter "La Cartographie de Base de la République du Mali" (dénommée "L'Etude"), en rapport avec les lois et règlements en vigueur au Japon.

En conséquence, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (dénommée "JICA"), responsable officielle de l'application du programme de la Coopération technique du Japon, entreprendra l'Etude dans le cadre d'une étroite coopération avec les autorités compétentes concernées du Gouvernement de la République du Mali.

La Direction Nationale de la Cartographie et de la Topographie du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (dénommée "DNCT") sera l'homologue de la Mission d'Etude Japonaise (dénommée "L'Equipe d'Etude"), et sera aussi l'organisme chargé de la coordination avec les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées par l'exécution de l'Etude. La DNCT assistera l'Equipe d'Etude pour l'exécution de l'Etude.

Le présent Document de Travail définit l'Etendue des travaux de l'Etude.

II) Les Objectifs de l'Etude

Les objectifs de l'Etude sont :

1°) préparer les données topographiques numériques des plans régionaux de développement et les projets d'infrastructure de développement dans le cercle de Kita et environs;

2°) transférer la technologie aux homologues maliens de la DNCT.

III) Zone d'Etude

La carte topographique numérique de base couvrira la zone existante sur les feuilles à l'échelle 1/200.000e de "kita", "Sirakoro" et "Bafing-Makana". L'emplacement de cette zone est indiqué à l'Annexe-1.

L'échelle de la carte topographique de base retenue est 1/50.000e pour une superficie de 31.000 km² environ .

IV) Contenu de l'Etude

Dans le but d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, l'Etude couvrira les étapes suivantes :

1°) images satellitaires

§§

Les images satellitaires couvrant la zone d'Etude serviront pour la cartographie numérique.

2°) Photographie Aérienne

A défaut des photographies aériennes sans nuage, qui ont été prises en 1995 par la GTZ dans le cadre du PGRN, les nouvelles photographies aériennes noir et blanc à l'échelle 1/50.000e (dénommées ''B/W''), couvrant la zone d'Etude, seront utilisées pour l'interprétation des données caractéristiques en planimétrie.

3°) Levé sur le Géoïde

La carte de référence sera faite par nivellement direct et par système GPS.

4°) Levé des points de contrôle terrain

Le levé des points de contrôle terrain sera effectué par système GPS pour déterminer leurs coordonnées altimétriques et planimétriques .

5°) Photo-interprétation

L'interprétation des photographies aériennes sera effectuée.

6°) Identification sur terrain

L'identification des détails naturels et artificiels, des noms géographiques et des limites frontalières difficiles ou impossibles à interpréter sur les photos aériennes sera effectuée sur terrain.

7°) Cartographie numérique

La Cartographie numérique sera exécutée pour préparer les données topographiques numériques à l'échelle 1/50 000e avec les courbes de niveau de 20m d'équidistance.

8°) Complètement sur terrain

Le complètement des détails naturels et artificiels, des noms géographiques et des limites frontalières difficiles ou impossibles à interpréter sur les photos aériennes sera effectuée sur terrain.

9°) Structuration

Les données topographiques numériques seront structurées topologiquement.

10°) Impression des cartes

Les données topographiques numériques seront imprimées à l'échelle 1/50 000e.

11°) Transfert de technologie

Les étapes suivantes de l'Etude seront effectuées par les homologues maliens sous la supervision technique de l'Equipe d'Etude :

- 3°) Levé sur le géoïde

85

- 4°) Levé des points de contrôle terrain
- 5°) Photo-interprétation
- 6°) Identification sur terrain
- 7°) Carte numérique (partiellement)
- 8°) Complètement sur terrain
- 9°) Structuration (partiellement)

V) Programme d'Etude

L'Etude sera conduite en concordance avec le programme provisoire ci-joint indiqué à l'Annexe 3.

VI) Rapports et Produits finaux

La JICA préparera et soumettra les rapports ci-dessous en anglais et les produits définitifs des travaux des cartes topographiques au Gouvernement de la République du Mali.

1. Rapport Préliminaire : 20 copies au début de l'Etude
2. Rapport d'avancement : 20 copies à la fin de la 1^è année et de la 2^è année de l'Etude
3. Avant projet du Rapport final 20 copies à la fin de la 3^è année de l'Etude
4. Rapport final 20 copies (en anglais et en français à la fin de la 3^è année
5. Produits finaux de cartes topographiques :

a. négatif des photos aériennes	1 jeu
b. tirage des photos aériennes	1 jeu
c. images satellitaires imprimées	1 jeu
d. résultats du levé des points de contrôle terrain	1 jeu
e. résultat de l'aérotriangulation	1 jeu
f. échelle des cartes topographiques 1/50 000 ^e	
- cartes topographiques imprimées	500 copies
g. données topographiques numériques à 1/50 000 ^e	
- fichiers des données topographiques numériques (eg. CD-ROM)	
- 50 jeux

VII) Prise en charge par le Gouvernement du Mali

1°) pour faciliter la mise en oeuvre de l'Etude, le Gouvernement de la République du Mali s'engage à :

- 1.1 Assurer la sécurité de l'Equipe d'Etude ;
- 1.2 Autoriser l'entrée, le séjour et la sortie au Mali des membres de l'Equipe d'Etude dans le cadre de leur mission et les exempter des obligations de déclaration applicables aux Etrangers et des frais consulaires.
- 1.3 Exonérer les membres de l'Equipe d'Etude des droits et taxes imposables sur les équipements, les machines et autres matériels entrés sur le territoire du Mali dans le cadre de l'Etude de développement.

85

1.4 Exonérer les membres de l'Equipe d'Etude des impôts sur le revenu et des droits de toute sorte imposés ou prélevés sur les salaires ou les honoraires payés aux membres de l'Equipe d'Etude pour leurs services dans le cadre de l'Etude de développement.

1.5 Faciliter les démarches nécessaires aux membres de l'Equipe d'Etude pour déposer et utiliser les fonds importés au Mali depuis le Japon dans le cadre de l'Etude de développement.

1.6 Autoriser les membres de l'Equipe d'Etude à pénétrer dans les propriétés privées ou les zones interdites lorsque justifié par l'Etude menée.

1.7 Autoriser l'acquisition de fréquences radio nécessaire pour l'exécution de l'Etude.

1.8 Autoriser l'Equipe d'Etude à emporter toutes les données et tous les documents incluant les cartes topographiques, les manuscrits originaux et les photos aériennes pour l'Etude en dehors de la République du Mali.

1.9 Autoriser la prise de vues aériennes par un avion étranger agréé pour l'exécution de l'Etude ;

1.10 Obtenir la permission du Gouvernement de la République de Guinée pour l'exécution de la photographie aérienne par l'Equipe d'Etude dans les régions frontalières ;

1.11 Fournir éventuellement les soins médicaux, favoriser les évacuations sanitaires par avion. Ces dépenses seront facturables au membres d'Etude.

2. Le Gouvernement de la République du Mali sera tenu pour responsable des plaintes qui, le cas échéant, pourront être déposée à l'encontre des membres de l'Equipe d'Etude, dans le cadre de leurs fonctions dans la mise en oeuvre de l'Etude de développement, sauf dans le cas d'une négligence grave ou d'une infraction volontaire de la part d'un membre de l'Equipe d'Etude.

3. La DNCT servira comme agence de contre partie de l'Equipe d'Etude et elle assurera également la coordination avec les organismes gouvernementaux ou non concernés afin de faciliter la bonne mise en oeuvre de l'Etude.

4. La DNCT en coopération avec les autres organismes concernés mettra gracieusement ce qui suit à la disposition de l'Equipe d'Etude :

- * données et informations disponibles relatives à l'Etude ;
- * personnel en contre partie ;
- * bureaux appropriés et dûment équipés à Bamako ;
- * véhicules et chauffeurs ;
- * cartes d'identités

88

VIII) Prise en charge par la JICA

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Etude la JICA prendra en charge :

1°) L'envoi à ses frais d'Equipes d'Etude en République du Mali,

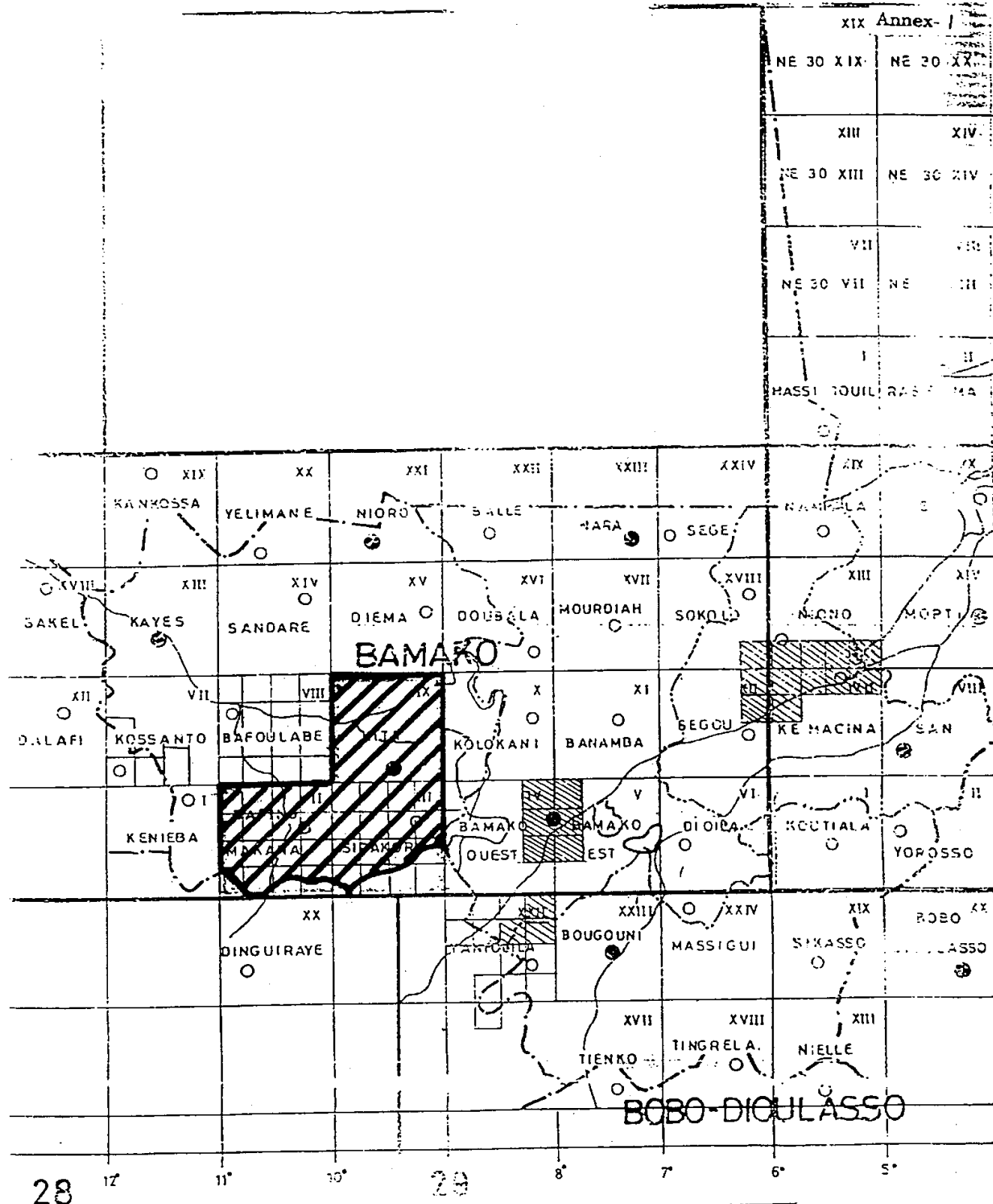
2°) Le transfert de technologie au personnel de la contre partie malienne au cours de l'Etude.

IX) Consultation

1. La DNCT et la JICA devront se concerter au sujet de n'importe quel problème en rapport avec l'Etude.

2. Le présent Etendue des Travaux a été établi à la fois en anglais et en français, et leur validité est équivalente, en cas de contradiction, la version anglaise fera foi.

8



NE 30 XIX	NE 20 XX
XIII	XIV
NE 30 XIII	NE 30 XIV
VII	VIII
NE 30 VII	NE 30 VIII
I	II
HASSI BOULI	RASSI MA

28

29

Study area

8

PROGRAMME PROVISOIRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	
	[Gantt chart bars]																																				
Travail au Mali	[Gantt chart bars]																																				
Travail au Japon	[Gantt chart bars]																																				
Rapport et Produits finaux	IC/R											PG/R1																							DF/R	F/R	F/P

IC/R Rapports préliminaire (RAP/PRE)
 PG/R: Rapports d'avancement (RAP/AV)
 DF/R Avant Projet du Rapport Final (AVPRO FIN)
 F/ R: Rapport Final RAP/FIN
 F/P: Produits Finaux (P/F)

Procès Verbal de Réunion
Relatif à l'Etendue des Travaux

de

la Carte de Base de la République du Mali
dans
La zone de Kita

établit entre :

- La Direction Nationale de la Cartographie et de la Topographie du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- et
- L'Agence Japonaise de la Coopération Internationale.

Bamako, le 03 Février 1998

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Agence Japonaise de la Coopération
Internationale

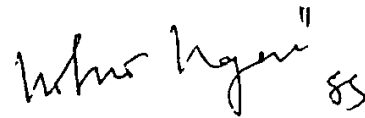
La Direction Nationale de la Cartographie
et de la Topographie

Le Chef de Mission préparatoire

Le Directeur National



Issa COULIBALY



Nobuo NAGAI

La Mission Japonaise préparatoire (dénommée l'Equipe), organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale et dirigée par Monsieur Nobuo NAGAI (Directeur du Département de Géographie, Institut Géographique National du Ministère de la Construction), s'est rendue à Bamako (République du Mali) du 27 Janvier au 03 Février 1998 dans le cadre de l'étude sur :
'' La Carte de Base de la République du Mali dans la zone de Kita'' (dénommée l'Etude).

L'Equipe a eu une série de discussions sur l'Etendue des Travaux de l'Etude avec les responsables de la Direction Nationale de la Cartographie et de la Topographie du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (dénommée '' DNCT'').

Les discussions ont eu lieu les 28, 30 Janvier et le 02 Février 1998 pour compléter l'Etendue des Travaux. La liste de présence est jointe en Annexe 1.

Les principaux points convenus entre les deux parties sont les suivants :

1. Il a été convenu que le titre de l'Etude soit amendé et libellé ainsi : ''La Carte de Base de la République du Mali dans la zone de Kita'' ;
2. La DNCT a promis de fournir 10 agents au cours de l'Etude, et a demandé le transfert de technologie dans le cadre de l'Etude. L'Equipe a accepté cette requête;
3. Les deux parties ont convenu que si la couverture photographique aérienne n'est pas réalisée dans un délai d'un an à cause du mauvais temps, une méthodologie appropriée sera adoptée de commun accord ;
4. L'Equipe a demandé que les cartes et les données de base numériques de l'Etude soient mises à la disposition du public. La DNCT a accepté cette requête ;
5. La DNCT a demandé que le personnel de la contre partie malienne soit formé au Japon dans le cadre de l'Etude afin de promouvoir un transfert efficace de technologie. L'Equipe a promis de transmettre cette demande à la Direction de la JICA à Tokyo ;
6. La DNCT a demandé que les équipements et les matériels utilisés dans l'exécution de l'Etude au Mali lui soient remis gratuitement afin de permettre la poursuite de la cartographie de base. L'Equipe a promis de transmettre cette demande à la Direction de la JICA à Tokyo ;

7. La DNCT a demandé que les véhicules et les chauffeurs requis pour les levés de terrain soient à la charge de la JICA.
L'Equipe a promis de transmettre cette requête à la Direction de la JICA ;

8. Le procès verbal de la réunion a été rédigé en anglais et en français, en cas de contradiction , la version anglaise fera foi.

§

Annexe - 1

La liste de présence

Partie japonaise

MM Nobuo NAGAI, chef de mission ;
Masanori SUGIYAMA, membre de l'équipe ;
Tomoyuki KOSAWA, membre de l'équipe ;
Seichi TANIOKA, membre de l'équipe ;
Masao MATSUBARA, membre de l'équipe.

Partie malienne

MM Issa Coulibaly, Directeur National de la
Cartographie et de la Topographie ;
Diakalia OUATTARA, Directeur Adjoint/DNCT
Aliou COULIBALY, chef Division Infrastructure de
Base/DNCT ;
Mamadou CAMARA, chef section Programmes/DNCT
Silamakan TRAORE, DRTP-CT/District ;
Modibo CAMARA, chef section Levés Cartographiques
DNCT ;
Yala SIDIBE, Division Infra/DNCT ;
Bakari DIARRA, DRTP-CT/Koulikoro ;
Amadou Singaré, DTPT/DNCT.

85